

Arrêté du 23 juin 2003 relatif à la réglementation de sécurité applicable sur le réseau ferré national.

NOR: EQU0300891A

Version consolidée au 26 septembre 2020

Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer,

Vu la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs modifiée ;

Vu la loi n° 97-135 du 13 février 1997 portant création de l'établissement public "Réseau ferré de France" en vue du renouveau du transport ferroviaire ;

Vu le décret n° 83-817 du 13 septembre 1983 modifié portant approbation du cahier des charges de la SNCF ;

Vu le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 relatif aux missions et aux statuts de Réseau ferré de France ;

Vu le décret n° 2000-286 du 30 mars 2000 modifié relatif à la sécurité du réseau ferré national ;

Vu le décret n° 2003-194 du 7 mars 2003 relatif à l'utilisation du réseau ferré national,

Article 1

Abrogé

Article 2

Abrogé

Article 3

Abrogé

Article 4

Modifié par Arrêté du 15 septembre 2020 - Art.

La sécurité du personnel sur le réseau ferré national est régie par les textes figurant en annexe au présent arrêté. Ces textes sont consultables à l'adresse www.sncf-reseau.com.

Article 5

abrogé

Annexe

Modifié par Arrêté du 15 septembre 2020 - Art.

RÉFÉRENCE	VERSION	INTITULÉ
RH 0028	09/06/93	Sécurité du personnel : protection des agents pendant leur intervention sur matériel roulant
RH 0075	06/07/09	Sécurité du personnel : prescriptions à observer par les agents travaillant sur les lignes de traction électrique à courant continu 1 500 V
RH 0078	06/07/09	Sécurité du personnel : prescriptions à observer par les agents travaillant sur les lignes de traction électrique à courant alternatif monophasé 25 000 V-50 Hz
RH 0157	16/09/86	RSPRF : généralités, définitions, déplacements ou stationnement dans l'enceinte du chemin de fer
RH 0158	06/07/09	RSPRF : mesures de sécurité à prendre lors des travaux sur les voies ou à proximité
RH 0159	16/09/86	RSPRF : règles de sécurité à appliquer par les agents chargés du nettoyage et du graissage des appareils (aiguilles, ...)
RH 0160	24/05/86	RSPRF : règles de sécurité à appliquer par les mécaniciens appelés à intervenir sur certaines installations de sécurité
RH 0161	06/07/09	RSPRF : prescriptions particulières applicables sur les voies parcourues à une vitesse supérieure à 160 km/h sans dépasser 200 km/h
RH 0320	28/02/06	Sécurité du personnel : dispositions à observer pour assurer la sécurité du personnel effectuant des manœuvres ou participant à l'accompagnement des trains de travaux
RH 0340	23/06/2020	Sécurité du personnel : prévention des risques dus à l'électricité. Dispositions à observer pour prévenir les risques et assurer la sécurité du personnel stationnant, se déplaçant ou travaillant dans l'environnement des installations électriques ferroviaires

RH 0350	24/05/07	RSPRF : prescriptions particulières applicables sur les lignes à grande vitesse où la vitesse de circulation ne dépasse pas 300 km/h et sur la ligne à grande vitesse Est européenne parcourue à une vitesse de 320 km/h
RH 0838	07/07/04	Sécurité du personnel : prévention et protection contre les risques d'irradiation et de contamination dans le transport ferroviaire des marchandises radioactives

Glossaire :

RH : texte relevant du référentiel ressources humaines.

RSPRF : règlement sur la sécurité du personnel vis-à-vis des risques ferroviaires.

Glossaire. (abrogé)

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur des transports terrestres,

P. Raulin